

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION  
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET  
PROFESSIONNELLE ET DES BOURSES

Ouagadougou, le

31 JAN 2023

DIRECTION DES BOURSES ET DES  
AIDES FINANCIERES

N°2023 <sup>0 24</sup> \_\_\_\_\_ MESRI/SG/CIOSPB/DBAF

# COMMUNIQUE

La Directrice Générale du Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) a l'honneur d'inviter **les bachelier·e·s de la session de 2022**, attributaires de la bourse nationale, **qui ont effectivement commencé les cours au titre de l'année académique 2022-2023**, à compléter leurs dossiers avec les pièces ci-dessous citées en vue du paiement de leurs allocations.

Les pièces se composent de :

- une photocopie de la CNIB avec 3 signatures identiques horizontales, un numéro de téléphone et une adresse Email ;
- deux photocopies de l'attestation d'inscription pédagogique ou du certificat de scolarité ;
- préciser la série du Bac et la moyenne sur l'attestation d'inscription ou sur le certificat de scolarité ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité identiques récentes ;
- une chemise cartonnée de couleur verte pour les filles et jaune pour les garçons ;
- une fiche d'engagement pour le cycle Licence (pour ceux/celles inscrit·e·s dans le privé) à retirer au CIOSPB et à faire légaliser au commissariat de police ;
- une photocopie du reçu de paiement des frais de scolarité.

Les pièces complémentaires du dossier sont recevables **du 1<sup>er</sup> au 08 de chaque mois de 09 heures à 12 heures, à partir du mois de février.**



**Dre Lydia ROUAMBA**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon